

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_243

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

ADHESION DE LA VILLE DE
RIORGES A L'ASSOCIATION
GRAND BUREAU

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 mai 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 1^{er} juin 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Vincent MOISSONNIER et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Christian SEON

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHUNEMMAN Vincent MOISSONNIER Catherine REMY-MENU	Nathalie TISSIER-MICHAUD Daniel CORRE Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

ADHÉSION DE LA VILLE DE RIORGES À L'ASSOCIATION GRAND BUREAU

Michelle Bouchet, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

Grand Bureau est le réseau des professionnels des musiques actuelles en Auvergne-Rhône-Alpes. Créé en septembre 2016, il est né de la fusion de 4 réseaux professionnels rhône-alpins dont « Tagada Tsoin Tsoin », Antenne Rhône-Alpes du Printemps de Bourges, auquel la ville de Riorges adhérait avant 2016, dans le cadre de sa programmation « Les Mardi(s) du Grand Marais ».

Le réseau regroupe aujourd'hui environ 140 structures membres de l'ensemble de la filière des musiques actuelles. Le réseau leur donne un cadre de coopération, les accompagne et valorise leurs activités. Il regroupe : des lieux, des organisateurs de spectacles, des festivals, des labels, des éditeurs musicaux, des disquaires, des distributeurs, des studios d'enregistrement, des producteurs de spectacle, des développeurs d'artistes, des tourneurs, des managers, des collectifs d'artistes, des structures d'accompagnement, des conservatoires, des centres de formation, des établissements d'enseignement, des médias, des acteurs du numérique et de l'audiovisuel.

Le service culturel de la commune, dans le cadre de la programmation municipale de musiques actuelles, "Les Mardi(s) du Grand Marais", participe chaque année à ces présélections et au festival "Le Printemps de Bourges", afin de sélectionner des groupes musicaux susceptibles d'être programmés par la suite à Riorges. Ce festival est aussi l'occasion de tisser des liens avec de nombreux professionnels de la musique à l'échelon national, permettant d'envisager de futurs partenariats qui viennent enrichir l'offre culturelle de la commune.

L'association Grand Bureau est en charge des présélections de groupes à l'échelle régionale en vue de leur programmation en « découverte » sur la scène du festival de musiques actuelles « Le Printemps de Bourges ».

Afin de conduire une programmation de musiques actuelles professionnelle et ancrée dans l'actualité et la réalité du secteur, la ville de Riorges souhaite poursuivre son travail en lien avec « Grand Bureau » en renouvelant son adhésion pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal *à l'unanimité* :

- 1°) approuve l'adhésion de la ville de Riorges à « Grand Bureau »,
- 2°) dit que la cotisation annuelle est fixée à 50 € ;

3°) autorise Monsieur le maire à signer tous les documents indispensables à cette adhésion ;

4°) dit que la dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Riorges, le 5 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Christian SEON

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN